

Nombre de Membres en exercice :	21
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	12
Votes Pour :	12
Votes Contre :	00
Vote blanc ou nul :	00
Abstention :	00

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

N° CS-2022-36

Séance du 27 septembre 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le vingt-sept septembre à dix-huit heures, se sont réunis dans la salle de réunion du SIEGA les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la présidence de Jean-Louis Reynaud, Président en exercice, dûment convoqués le vingt septembre deux mille-vingt-deux.

Monsieur DUFOUR Williams a été désigné secrétaire de séance.

Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Monsieur Freddy REY	X				Madame Dominique COMBAZ			X	
Madame Nadine REUX		X			Monsieur Alain PERROT			X	
Monsieur Roland BESSON	X				Monsieur Bertrand PUGNOT	X			
Monsieur Daniel BATON	X				Madame Evelyne LABRUDE		X		
Madame Marie-Christine FRACHON		X			Monsieur Pierre FAYARD	X			
Monsieur Fabien GALLICE	X				Monsieur Roger JOURNET	X			
Monsieur Éric PHILIPPE	X				Monsieur Marc GAUTIER			X	
Monsieur Jean-Louis REYNAUD	X				Monsieur Robert EYRAUD	X			
Monsieur Patrick ROULAND			X	JL Reynaud	Monsieur Stéphane GUSMEROLI			X	
Monsieur Raymond VAGNON		X			Monsieur Mathias LAVOLE				
					Monsieur Williams DUFOUR	X			

Objet : décision modificative N°1 : comptes 627 et 041

Monsieur le Président explique aux membres du conseil syndical que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2022 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer le virement de crédit ci-après :

Objet des dépenses	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Articles	Sommes	Articles	Sommes
Assurances	6161	400		
Frais bancaires et assimilés			627	400

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, approuve à l'unanimité le virement de crédit indiqué ci-dessus.

Monsieur Le Président explique que le SIAGA a demandé à la société Agate la réalisation d'une mise à jour de l'inventaire, de l'état de l'actif et des amortissements.

Il explique qu'il convient de passer des écritures patrimoniales (compte 041), qui n'ont aucun impact sur le budget, afin de mettre à jour certains biens, comme suit :

Biens d'origine	Biens définitifs	DI	RI	MONTANT
TERRAIN		2111/041	2121/041	200.00
2019-MARAIS	2020-ZH BONNARD LA PLAGNE	2121/041	2111/041	15 030.00
2315-2013-04	2013-04	2181/041	2151/041	1 399.60
2020-MOULIN	2019-01	2128/041	2031/041	37 865.40
	ROMAGNIEU	2031/041	2312/041	4 470.00
TOTAL :		58 965.00	58 965.00	

SUBVENTIONS

Biens	DI	RI	MONTANT
RIP 19 20	1323/041	1313/041	4 688.00
RIP 19 20	1323/041	1313/041	6 293.00
RIP 19 20	1323/041	1313/041	2 932.00
2020-ZH BONNARD	1328/041	1318/041	2 222.00
2020-ZH BONNARD	1328/041	1318/041	14 129.00
2020-ZH BONNARD	1322/041	1312/041	7 809.83
2021RIP004	1328/041	1318/041	23 817.00
2021RIP004	1323/041	1313/041	7 560.00
TOTAL :	69 450.83	69 450.83	

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, approuve à l'unanimité les écritures patrimoniales indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance

Le 27/09/2022

Le Président

Jean-Louis Reynaud

Publiée le : 30/09/2022

Transmise au Représentant de l'État le : 30/09/2022

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

